

**L'ADMINISTRATION DES  
ATELIERS DE CHARITÉ, 1789-  
1790; RAPPORT. PUBLIÉ PAR  
ALEXANDRE TUETÉY**

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649177196

L'administration des Ateliers de charité, 1789-1790; rapport. Publié par Alexandre Tuetey by J. B. Edme Plaisant

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd.  
Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

[www.triestepublishing.com](http://www.triestepublishing.com)

**J. B. EDME PLAISANT**

**L'ADMINISTRATION DES  
ATELIERS DE CHARITÉ, 1789-  
1790; RAPPORT. PUBLIÉ PAR  
ALEXANDRE TUETÉY**



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

---

L'ADMINISTRATION  
DES  
ATELIERS DE CHARITÉ

1789 - 1790

*Rapport de J.-B.-Edme PLAISANT*

l'un des administrateurs du département des Travaux publics

PUBLIÉ PAR

ALEXANDRE TUETÉY



PARIS, AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

*3, rue de Furstenberg, 3*

ET A LA LIBRAIRIE ÉDOUARD CORNÉLY & C<sup>ie</sup>

101, RUE DE VAUGIRARD, 101

—  
1906

L'ADMINISTRATION  
DES  
ATELIERS DE CHARITÉ

1789 - 1790

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

[Publications]

L'ADMINISTRATION  
DES  
ATELIERS DE CHARITÉ

1789 - 1790

*Rapport de J.-B.-Edme PLAISANT*

*l'un des administrateurs du département des Travaux publics*

PUBLIÉ PAR

ALEXANDRE TUETÉY



20207  
15 12

PARIS, AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

3, rue de Furstenberg, 3

ET A LA LIBRAIRIE ÉDOUARD CORNÉLY & C<sup>o</sup>

101, RUE DE VAUGIRARD, 101

1906

## INTRODUCTION

---

Si la plupart des historiens de la Révolution ont fait, dans leurs récits, une large part aux grandes journées qui ont marqué cette époque, s'ils ont consacré d'importants développements à la Commune de Paris, en ce qui concerne surtout les péripéties de la lutte qu'elle soutint contre les pouvoirs publics, ils ont volontairement laissé dans l'ombre l'étude des institutions municipales et des modifications qu'elles subirent à la suite du nouvel ordre de choses. Jusqu'à l'année 1871 existaient tous les éléments de cette étude ; aujourd'hui que les archives de la municipalité parisienne pour l'époque révolutionnaire ont irrémédiablement disparu, il est beaucoup plus difficile de se rendre compte du fonctionnement de l'administration municipale, car à cette époque même de nouveaux rouages transformèrent complètement le mécanisme des vieilles institutions.

Après la suppression du Bureau de la Ville, qui avait assuré pendant tant d'années la marche des services publics, on dut procéder à une réforme complète de l'administration ; ce fut l'une des premières préoccupations du Comité des électeurs et l'un des premiers soins de l'Assemblée générale des représentants de la Commune. Le projet d'organisation municipale, soumis à ses délibérations le 12 août et provisoirement

adopté par les districts, prévoyait (titres VIII et IX) la création de huit départements municipaux, avec les attributions suivantes : 1. Subsistances et approvisionnements ; 2. Police ; 3. Établissements publics ; 4. Travaux publics ; 5. Hôpitaux ; 6. Domaine de la ville ; 7. Impositions ; 8. Garde nationale. Chaque département devait avoir à sa tête un président, seul en possession de la décision et de la signature, avec un certain nombre d'assesseurs, chargés d'instruire les affaires et de suppléer le président en cas d'empêchement ; dans le projet ces assesseurs conservaient l'ancienne dénomination d'échevins, mais à la suite de la réclamation de plusieurs districts, ils reçurent la qualification de conseillers-administrateurs, en vertu du vœu du Conseil de Ville, adopté le 9 octobre 1789 par l'Assemblée générale des représentants de la Commune (1). Les présidents ou chefs de départements finirent par prendre officiellement le titre de lieutenants de maire. Dans sa séance du 4 octobre, l'Assemblée des représentants de la Commune choisit les chefs des départements des Subsistances et de la Police, et dans celle du 8 octobre, ceux des départements des Établissements publics, des Travaux publics, des Hôpitaux, du Domaine, des Impositions et de la Garde nationale. L'élection du chef du département des Travaux publics nécessita plusieurs tours de scrutin ; au second tour, MM. Cellerier et De Joly ayant réuni la pluralité des suffrages, il y eut un scrutin de ballottage à la suite duquel Jacques Cellerier, architecte, du district des Filles-Dieu, obtint la majorité absolue, et fut proclamé chef de ce département (2).

La gestion des affaires municipales devait, comme l'on sait,

(1) Cf. Sigismond Lacroix, *Actes de la commune de Paris pendant la Révolution*, t. II, p. 237.

(2) *Ibid.*, p. 159, 219, 220-230.

être confiée à soixante représentants de la Commune, désignés par les districts, en qualité d'administrateurs; le Conseil de Ville, dans sa séance du vendredi soir 9 octobre, procéda à la répartition dans les différents départements des conseillers-administrateurs (1). Voici la liste de ceux, au nombre de cinq, qui furent attachés au département des Travaux publics, département qui nous intéresse plus particulièrement : 1. Jean Lejeune, mercier, du district de l'Abbaye-de-Saint-Germain-des-Prés, âgé de 60 ans; 2. Jean-Baptiste-Nicolas Quin, architecte, du district des Théatins, âgé de 43 ans; 3. Jean-Baptiste-Étienne La Rivière, avocat au Parlement, du district des Barnabites, âgé de 34 ans; 4. Claude-Jean-Baptiste Jallier de Savault, architecte, ingénieur national, du district de Saint-Martin-des-Champs, âgé de 50 ans; 5. Jean-Baptiste-Edme Plaisant, avocat, du district de Saint-Jacques-l'Hôpital.

Cette répartition des conseillers-administrateurs, dont M. De Joly donna connaissance à l'Assemblée des représentants de la Commune, le 10 octobre, fut ratifiée par elle et ainsi rendue définitive. Dès le samedi matin 10 octobre, au début de la séance, le président de l'Assemblée générale des représentants de la Commune fit observer que, les différents bureaux des départements étant organisés, l'Assemblée devait désormais s'abstenir de toute administration particulière, mais l'un des administrateurs présents crut devoir objecter que cette organisation était à peine ébauchée et qu'il était impossible que ses collègues et lui fussent dès à présent chargés de tous les détails de leurs fonctions; le 12 octobre, l'Assemblée ayant nettement déclaré qu'elle cesserait de s'occuper de l'administration, et notamment de la délivrance des passeports, le Maire fit de nou-

(1) Sigismond Lacroix, *Actes de la commune de Paris pendant la Révolution*, t. II, p. 237.

veau remarquer que les différents départements n'étaient pas encore organisés de manière à pouvoir normalement fonctionner. Le même jour, le Conseil de Ville arrêta que dans trois jours les chefs des départements auraient à réunir leurs assesseurs, déterminer l'ordre dans lequel ils devaient être inscrits sur le tableau et indiquer les fonctions qui seraient assignées à chacun d'eux, afin de pouvoir en faire part au public (1). Le Bureau de Ville, réuni le 20 octobre, décida que la liste générale des administrateurs provisoires de la Municipalité serait incessamment imprimée (2) et, le 27 octobre, donna son approbation à cette liste, accompagnée de la distribution des départements. En attendant, l'organisation des services rencontrait de réelles difficultés : la plus sérieuse provenait de l'exiguïté des locaux de l'Hôtel de Ville, où se trouvaient groupés les bureaux de tous les départements de l'administration; l'encombrement était tel que M. Cellerier, lieutenant de maire au département des Travaux publics, exposa, le 2 novembre, au Conseil de Ville, l'impossibilité d'y laisser ces bureaux et proposa de louer l'hôtel Soubise, pour y transporter cinq des départements, notamment celui des Travaux publics. Le Conseil, par raison d'économie, décida que provisoirement on ne prendrait en location que la partie du palais Soubise, connue sous le nom de Palais-Cardinal, dont le loyer était de 12,000 livres (3). Comme les choses traînaient en longueur, le 6 novembre, l'un des représentants de la Commune, M. Mennessier, revint à la charge et rappela à l'Assemblée la résolution, par elle souvent

(1) Sigismond Lacroix, *Actes de la Commune de Paris pendant la Révolution*, t. II, p. 244, 268, 273.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 353.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 518.